

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A
L'ÉPARGNE ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027

SOUSCRIPTION DU 17 JUIN AU 5 JUILLET 2019

FINANÇONS LE MALI DE DEMAIN

NOTE D'INFORMATION

TAUX
D'INTÉRÊT
6,50%*

* NET D'IMPÔTS
POUR LES RÉSIDENTS
AU MALI

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA

DURÉE
8 ANS

MONTANT DE L'OPÉRATION
100 MILLIARDS FCFA

ÉMETTEUR



CHEF
DE FILE



CO-CHEF
DE FILE



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE · AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION · BIBE FINANCE & SECURITIES · SGI-BENIN · UNITED CAPITAL FOR AFRICA · CORIS BOURSE · SBIF · BOA CAPITAL SECURITIES · AFRICAINE DE BOURSE · NSIA FINANCE · ATLANTIQUE FINANCE · BICI-BOURSE · BNI FINANCE · EDC INVESTMENT CORPORATION · HUDSON & CIE · PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT · SOGEBOURSE · BRIDGE SECURITIES · BSIC CAPITAL · MAC AFRICAN SGI · SIRUS CAPITAL · SGI MALI · SGI NIGER · ABCO BOURSE · CGF BOURSE · EVEREST FINANCE · IMPAXIS SECURITIES · FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI)

L'original de la Note d'information a été Enregistré par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le N° EE/19-07

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027

NOTE D'INFORMATION

Période de souscription
DU 17 JUIN AU 05 JUILLET 2019

Montant de l'Opération	Durée	Prix de l'Obligation
100 MILLIARDS FCFA	8 ANS	10 000 FCFA

Taux d'intérêt

6,50%* l'an

* Net d'impôts pour les résidents au Mali

Représentant de l'Emetteur : Trésor Public du Mali

Arrangeur et Chef de file



Co-Chef de file



SYNDICAT DE PLACEMENT : ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE –AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - ATLAN-
TIQUE FINANCE - BIBE FINANCE & SECURITIE - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BOA CAPITAL SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP SECURITIES WEST
AFRICA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION –EVEREST FINANCES - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - NSIA FINANCES - PHOE-
NIX CAPITAL MANAGEMENT - SGI BENIN - SGI NIGER - SGI TOGO – SOGEBOURSE - SGI AGI – SBIF – SGI MALI – SIRUS CAPITAL – SOCITE GENERALE
CAPITAL SECURITIES-UNITED CAPITAL FOR AFRICA – INVICTUS CAPITAL FINANCE.

L'original de la présente note d'information a été enregistré par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
[CREPMF] sous le N° EE/19-07.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION	6
I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR	7
POLITIQUE D'INFORMATION	8
II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION	10
II.1. PRESENTATION DE L'OPERATION	11
II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT	14
II.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION	15
II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	16
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	18
PRESENTATION DE L'ETAT DU MALI	19
III.1. SITUATION ECONOMIQUES DU MALI EN 2018	19
III.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2019	26
IV. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	30
IV.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	31
IV.2. ORGANIGRAMME	32
IV.3. QUALITE DE LA SIGNATURE DU MALI	33
IV.4. PERFORMANCES RECENTES EN MATIERE DE MOBILISATIONS DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER	33
V. LES ANNEXES	34
ARRETE MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPERATION	35

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BOC	: Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTCC	: Banques Teneurs de Compte et Compensateurs
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CREPMF	: Conseil Régional de l’Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CUT	: Compte Unique du Trésor
DC/BR	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
DME	: Direction des Moyennes Entreprises
DNCPT	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Réserve Fédérale Américaine
FMI	: Fonds Monétaire International
IPPTE	: Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
Jour Ouvré	: Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l’étendue du territoire
LOPM	: Loi d’Orientation et de Programmation Militaire
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PAG	: Programme d’Actions du Gouvernement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMR	: Pays Membres Régionaux
PPA	: Programme Pluriannuel de Convergence UEMOA
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence CEDEAO
PRED	: Plan de Relance et de Développement
SGI	: Société de Gestion et d’Intermédiation
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNTM	: Union Nationale des Travailleurs du Mali
USD	: Dollar des Etats-Unis

AVERTISSEMENT

L’octroi par le Conseil Régional d’un numéro d’identification n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l’information diffusée.	vérification que cette Note d’Information est complète et compréhensible et que les informations qu’elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l’opération proposée aux souscripteurs.
La Note d’Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l’émetteur et l’identification n’est attribuée qu’après	Le numéro d’identification du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

- | -

ATTESTATIONS ET POLITIQUE
D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Sidi Almoctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, attestons que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur National du Trésor
et de la Comptabilité Publique



Sidi Almoctar OUMAR



POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Sidi Almoctar OUMAR assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BP 1887 Bamako ACI 2000
Tél : 20 23 19 79 / 20 23 17 07
Fax : 20 22 58 66

Madame SAMAKE Aminata SOW
Directeur Adjoint

Monsieur Siaka SAMAKE
Chef de la division Banques et Finances

- II -

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT L'ÉMISSION

II.1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

II.1.1. CADRE DE L'OPÉRATION

II.1.1.1. AUTORISATION

Conformément à l'arrêté n° 2019 EE. /MEF-SG, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 19 jours, à compter du 17 juin au 05 juillet 2019, l'émission par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'Obligations à taux fixes pour un montant nominal indicatif de 100 milliards de FCFA. Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 100 000 000 000 FCFA représenté par 10 000 000 d'Obligations de 10 000 FCFA chacune.

II.1.1.2. BUT DE L'ÉMISSION

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement de certains investissements prévus au budget 2019 de l'Etat.

II.1.1.3. NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES

Le montant de l'émission est de 100 000 000 000 FCFA représenté par 10 000 000 d'Obligations d'une valeur nominale de FCFA 10 000 chacune.

II.1.1.4. PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription sera ouverte du 17 juin au 05 juillet 2019 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

II.1.1.5. ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions des Obligations seront reçues, aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

II.1.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

II.1.2.1. NATURE, FORME ET DÉLIVRANCE DES TITRES

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

II.1.2.2. PRIX D'ÉMISSION

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

II.1.2.3. DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance est fixée au 12 juillet 2019.

II.1.2.4. DATE DE RÈGLEMENT

La date limite de règlement est fixée au 12 juillet 2019.

II.1.2.5. TAUX NOMINAL ANNUEL

Le taux nominal annuel est 6,50%.

II.1.2.6. INTÉRÊT ANNUEL

Les Obligations rapporteront un intérêt annuel de 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un (1) an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe II.2 Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

II.1.2.7. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

II.1.2.7.1. Amortissement

Le remboursement de l'Opération dénommée « Emprunt Obligataire Etat du Mali 6,50% 2019-2027 » se fera par amortissement annuel du capital en séries égales après un différé de trois (3) ans.

II.1.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe II.1.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM.

Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

II.1.2.7.5. Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

II.1.2.8. DURÉE ET VIE MOYENNE

La durée de vie moyenne sera de 6 ans à la date du règlement.

II.1.2.9. ASSIMILATIONS ULTÉRIEURES

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

II.1.2.9.1. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

II.1.2.9.2. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres Obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'Obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens, en toutes autres circonstances.

II.1.2.10. GARANTIE

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Mali.

II.1.2.10.1. Sûretés

Compte séquestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public du Mali dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné des ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale / Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO trois (3) jours avant l'échéance. la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banquée Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI..

II.1.2.10.2. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

II.1.2.10.3. Liquidité

Les Obligations issues de l'emprunt «Emprunt Obligataire Etat du mali 6,50% 2019-2027 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.1.2.10.4. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

II.1.2.10.5. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour l'investisseur au Mali, conformément à l'article 33 du Code Général des impôts du Mali, et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

II.1.2.11. ADMISSION A LA BRVM, NÉGOCIATION

II.1.2.11.1. Cotation

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux (2) mois après leur date de jouissance.

II.1.2.11.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

II.1.2.11.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « Etat du Mali ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique« Obligations Régionales ».

II.1.2.11.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

II.1.2.12. ADMISSION AU GUICHET DE REFINANCEMENT DE LA BCEAO

Les obligations seront admissibles au guichet de refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

II.1.2.13. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

II.1.2.13.1. Chef de file du Syndicat de placement des titres

La SGIMALI a été mandatée par l'Etat en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.
Les Co-chefs de file du syndicat de placement sont

II.1.2.13.2. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

II.1.2.13.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI MALI.

II.1.2.13.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

II.1.2.13.5. Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage [CCJA].

II.1.2.13.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission détenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement annuel en séries égales après trois (3) ans de différé, à compter de la date de jouissance.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 12 juillet de chaque année, et pour la première fois le 12 juillet 2020 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas ouvré.

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

ECHEANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERET NETS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
13/07/2020	100 000 000 000	10 000 000	-	-	6 500 000 000	6 500 000 000	100 000 000 000
12 /07/2021	100 000 000 000	10 000 000	-	-	6 500 000 000	6 500 000 000	100 000 000 000
12 /07/2022	100 000 000 000	10 000 000	-	-	6 500 000 000	6 500 000 000	100 000 000 000
12 /07/2023	100 000 000 000	10 000 000	2 000 000	20 000 000 000	6 500 000 000	26 500 000 000	80 000 000 000
12 /07/2024	80 000 000 000	8 000 000	2 000 000	20 000 000 000	5 200 000 000	25 200 000 000	60 000 000 000
14 /07/2025	60 000 000 000	6 000 000	2 000 000	20 000 000 000	3 900 000 000	23 900 000 000	40 000 000 000
13 /07/2026	40 000 000 000	4 000 000	2 000 000	20 000 000 000	2 600 000 000	22 600 000 000	20 000 000 000
12 /07/2027	20 000 000 000	20 000 000	2 000 000	20 000 000 000	1 300 000 000	21 300 000 000	0
TOTAL				100 000 000 000	39 000 000 000	139 000 000 000	

II.3. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

II.3.1. LES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

II.3.2. RÈGLES D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit le 05 juillet 2019. Le montant indicatif autorisé pour l'émission est de 100 milliards FCFA.

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Dans le cas où le montant des souscriptions recueillies serait supérieur à 100 milliards, le Trésor Public devra:

- Soit informer le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes souscrites, aux conditions figurant dans la présente note d'information ;
- Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques.

Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites.
Les personnes morales seront servies au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

II.3.3. RÈGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Consortium à travers les SGI teneurs de comptes.

II.3.4. DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats

de l'émission obligataire sera transmis par la SGI MALI au CREPMF conformément à la Circulaire n°001-2005. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par la SGI MALI en accord avec l'Emetteur.

II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT

Toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF sont membres du syndicat de placement.

Tableau 1 : Syndicat de placement

Pays	Organismes	Téléphone
BENIN	AFRICABOURSE	(+229) 21 31 88 36
	AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	(+229) 21 31 9733
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(+229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(+229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(+229) 21 31 00 21
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(+226) 50 33 04 91
	SBIF	(+226) 50 31 23 23
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(+225) 20 30 34 29
	AFRICAINNE DE BOURSE	(+225) 20 21 98 26
	NSIA FINANCE	(+225) 20 20 06 53
	ATLANTIQUE FINANCE	(+225) 20 31 21 21
	BICI-BOURSE	(+225) 20 20 16 68
	BNI FINANCE	(+225) 20 31 07 07
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(+225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(+225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(+225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(+225) 20 20 12 65
	BRIDGE SECURITIES	(+225) 20 30 77 37
	BSIC CAPITAL	(+225) 20 31 71 11
	MAC AFRICAN SGI	(+225) 22 44 53 29
	SIRUS CAPITAL	(+225) 20 24 24 65
MALI	SGI MALI (chef de file du syndicat)	(+223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(+227) 20 737 818
SENEGAL	ABCO BOURSE	(+221) 33 822 68 00
	CGF BOURSE	(+221) 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	(+221) 33 822 87 00
	IMPAXIS SECURITIES	(+221) 33 869 31 40
	FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI)	(+221) 33 867 60 42
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	(+221) 33 832 82 32
TOGO	SGI TOGO	(+228) 22 22 30 86

- III -

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DU MALI

Le Mali est une République avec un parlement à une seule chambre (unicaméral). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République et son Gouvernement dirigé par un Premier Ministre.

La République du Mali avec ses 1 241 238 km² et ses 19,4 millions d'habitants en 2018 est un Etat continental arrosé par deux grands fleuves qui prennent leur source dans le Fouta-Djalon en Guinée. Le Sénégal est un fleuve d'Afrique Occidentale au régime tropical, long de 1 750 km, qui prend sa source en Guinée à 750 m d'altitude. Le fleuve Niger (4700 Km, dont 1700 au Mali.) est navigable sur 1308 km et se divise en plusieurs bras pour former le Delta intérieur.

La population malienne croît à un rythme de 3,6% par an. Plus des trois quarts de la population habitent dans des zones rurales. La population urbaine est concentrée en grande partie sur Bamako qui compte plus de 2 millions d'habitants. La taille du ménage démographique est de 6,3 au niveau national. La densité moyenne de population des communes par région est très hétérogène. Elle se situe au niveau national à 13,5 habitants par kilomètre carré et varie de 0,4 habitant dans la région de Kidal à 8 344 habitants dans le District de Bamako. Du point de vue de la composition en termes de sexe et d'âge, on enregistre 50,4% de femmes et une très forte proportion de jeunes puisque près des deux tiers (65%) de la population ont moins de 25 ans.

Au Mali, l'année 2018 a été marquée par la tenue des élections présidentielles, l'abondance de la pluviométrie et de sa bonne répartition dans le temps et sur le territoire national sans les ennemies de culture.

III.1. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU MALI EN 2018

En 2018, l'environnement économique au Mali a été marqué globalement par une pluviométrie plus abondante par rapport à l'année précédente. A cela

s'ajoute une stagnation des prix à la consommation des produits de base, après une hausse observée un an plutôt. La croissance de l'économie s'est encore ralentie en 2018 avec un taux de 4,9% contre 5,4% en 2017 en partie du fait de la baisse enregistrée au niveau du secteur tertiaire 2,5% contre 5,2% l'année précédente. Le tertiaire représente 36,7% du PIB. La structure de l'économie malienne étant dominée par le secteur primaire et tertiaire, la bonne campagne enregistrée cette année n'a pas suffi pour assurer une croissance économique plus forte.

L'inflation est restée largement en deçà du seuil fixé dans les critères de convergence de l'UEMOA à 1,8% en 2018. Ce niveau reste dans les normes communautaires de l'UEMOA (3,0% maximum).

III.1.1. SECTEUR RÉEL EN 2018

III.1.1. 1. LES RESSOURCES DU PIB ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

a) Croissance et production

En 2018, l'activité économique malienne a poursuivi son redressement malgré un ralentissement comparativement à 2017. Les estimations font ressortir une progression de 4,9% du PIB en termes réels, après 5,4% en 2017 et 5,8% en 2016. La croissance de l'économie en 2018 a été essentiellement tirée par le secteur primaire suivi du secteur secondaire dont les valeurs ajoutées ont crû respectivement de 7,4% et 5,4% en 2018 contre 5,1% et 6,7% en 2017. Quant au secteur tertiaire, en 2018, il poursuit son ralentissement pour ressortir à 2,5% en 2018 contre 5,2% en 2017.

Grace aux efforts du gouvernement dans le secteur agricole et la bonne pluviométrie, la performance du secteur primaire a augmenté avec un taux de croissance de 7,4% en 2018 contre 5,3% en 2017. En effet, la production céréalière est estimée à 10 159 539 millions de tonnes en 2018 selon les résultats définitifs de l'enquête agricole de conjoncture (EAC) en hausse de 9,3% par rapport à l'année précédente.

La production cotonnière a été estimée à la hausse avec un niveau de 750 000 tonnes contre 728 606 tonnes en 2016 soit une hausse de 3,0%. La contribution du secteur primaire à la croissance économique s'est établie à 2,8% en 2018 contre 2,0% en 2017.

b) Les ressources du PIB

• Secteur primaire

Relativement au secteur primaire, le taux de croissance serait de 7,4% nettement en progrès par rapport au 5,1% enregistré en 2017. En effet, cette hausse est essentiellement due à l'agriculture vivrière qui a enregistré une hausse de 12,4%. Cette performance du sous-secteur agriculture vivrière résulte de la bonne pluviométrie et de l'accompagnement du Gouvernement, avec la mise à disposition des intrants agricoles et de matériels agricoles aux producteurs.

• Secteur secondaire

Le rebond du secteur secondaire enregistré en 2017 ne s'est pas poursuivi en 2018. Le taux de croissance est estimé à 5,4% en 2018 contre 6,7% en 2017. Seul le sous-secteur de métallurgie fonderie (Or) a progressé passant de 5,8% à 18,7%. Cette hausse s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or. La branche eau et électricité est restée constante.

La croissance de la branche Métallurgie fonderie (Or), est ressortie à 18,7% en 2018 contre 5,8% en 2017. Cette hausse de la croissance est imputable à l'évolution de la production d'or des sociétés minières. Le cours de l'or a augmenté de 9,4% en s'établissant à 1,375 \$/toz en 2018 contre 1,257 \$/toz en 2017.

Le sous-secteur de l'or a contribué à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 1,2% en 2018 contre 0,4% en 2017 soit une progression de 0,8 point de pourcentage.

En 2018, le secteur minier reste dominé par la production d'or. Le Mali reste le troisième producteur d'or africain après l'Afrique du Sud et le Ghana. La production d'or a pratiquement connu une augmentation entre 2017 et 2018, en passant de 49,621 tonnes à 60,894 tonnes pour la production industrielle soit une augmentation de 22,7%.

L'exploitation de l'or constitue aujourd'hui l'une des principales sources de revenus pour l'économie nationale. La valeur des exportations du secteur minier en 2018 est ressortie à 1167,2 milliards de FCFA représentant 65,5% de la valeur totale des exportations au Mali

Avec la mise en œuvre d'une politique volontariste et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Mali est parvenu en une décennie à se hisser au 3ème rang des pays africains producteurs d'or derrière l'Afrique du Sud et le Ghana avec une production moyenne de 50 tonnes d'or par an.

La production industrielle d'or a dépassé les prévisions pour cette année, avec l'entrée en production au cours de l'année 2018 de trois (03) mines, que sont la mine d'or de Fekola (B2 Gold) qui est une mine de classe mondiale avec une production cumulée attendue pour les dix prochaines années de 120 tonnes d'or, la mine de Komana (Humming bird Resources) pour une durée de vie de sept (7) ans qui pourra être étendue à travers une exploitation souterraine. Sa production moyenne annuelle sera de 4 tonnes et les activités de la mine permettront de créer environ 500 emplois directs et enfin la mine de Nampala dont la production annuelle est estimée à une (1) tonne d'or par an et s'étendra sur une durée de 6,5 ans. La mine emploiera 460 travailleurs.

Toujours dans le souci d'améliorer la participation du secteur minier à l'essor économique du pays, le département a initié l'élaboration d'une véritable politique dans le secteur des mines, dont la vision à long terme serait de faire de l'exploitation minière un instrument de développement économique à la base et non une économie de rente pour l'Etat.

• Secteur tertiaire

Le taux de croissance de ce secteur est estimé à 2,5% en 2018 contre 5,2% en 2017 sous l'effet du commerce (1,5%), les Transports et communications (5,3%), les activités d'administration publique (1,6%) et les activités financières (3,5%).

Le secteur primaire a le plus contribué à la croissance globale en 2018 pour 2,8%, dont la branche Agriculture vivrière (2,0%) et Elevage et chasse 0,6%.

Les secteurs secondaire et tertiaire sont ressortis à 0,9% chacun en 2018.

Les échanges extérieurs de 2018 en volume ont été estimés en hausse de 3,4% des importations et une augmentation de 12,3% des exportations. Le niveau des importations reste inférieur à celui de 2017 où le taux de croissance des importations était à 3,8%. Quant aux exportations, elles ont connu une augmentation passant de 5,1% à 12,3%. La croissance des exportations est essentiellement expliquée par l'augmentation de la production d'or en quantité (18,7% de croissance). La contribution des importations à la croissance du PIB est de 1,4% en 2018 contre 1,6% l'année antérieure. Les exportations ont contribué à hauteur de 2,9% en 2018 après 1,2% en 2017.

• Inflation

En 2018, l'inflation a été maîtrisée, en glissement annuel, le taux est estimé à 1,8%, elle est restée stable par rapport à 2017 et en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA qui est de

III.1.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE EN 2018

L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières, reste la viabilité des opérations financières de l'Etat. La politique de l'État en la matière, vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale.

Le Mali a engagé depuis de nombreuses années une réforme de son système de gestion des finances publiques (GFP) à travers deux programmes de réformes successives : le premier Plan d'Action du Gouvernement relatif à l'Amélioration et à la Modernisation de la GFP au Mali (PAGAM/GFP I) exécuté de 2006 à 2009. Depuis 2017 le nouveau document de suivi des réformes dans les Finances publiques est le PREM (Plan de réforme de la gestion des Finances publiques du Mali) 2017-2021.

La stratégie s'inscrit dans une vision d'un cadre de gestion des finances publiques qui offre au Mali l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre

se traduit par des institutions, des ressources humaines, des pratiques de gestion et des systèmes d'information qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

III.1.2.1. EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2018

Au 31 décembre, la situation de l'exécution du budget 2018 se chiffre à 1 476,4 milliards de FCFA des « recettes et dons » sur une prévision de 1 948,9 milliards de FCFA dans la loi de finance et à 1 926,4 milliards de FCFA des « dépenses et prêts nets » contre 2 261,3 milliards de FCFA.

Recettes et Dons

L'agrégat « Recettes et dons » est ressorti à 1 476,4 milliards de FCFA, dont 1 359,3 milliards de FCFA de recettes totales et 117,1 milliards de FCFA de dons. Cet agrégat a connu une diminution par rapport à l'année 2017 qui était de 1 790,2 milliards de FCFA soit un taux de régression de -17,5%.

Les recettes totales en réalisation à fin décembre 2018 sont ressorties à 1 359,3 milliards de FCFA contre 1 646,1 milliards de FCFA à la même période de 2017, soit une diminution de 17,4%, imputable principalement aux recettes fiscales (impôts directs et indirects) qui sont ressorties respectivement à 340 milliards de FCFA et 850,6 milliards de FCFA contre des prévisions de 459,6 et 1107,1 milliards de FCFA dans la loi des finances.

Les recettes budgétaires ont atteint 1 181,6 milliards de FCFA en 2018 contre 1480,6 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 20,2% en lien avec la détérioration des recettes fiscales et non fiscales. Les recettes fiscales nettes sont passées de 1354,3 milliards de FCFA en 2017 à 1125,8 milliards de FCFA en 2018 soit une régression de 16,9%.

Les recettes non fiscales sont ressorties à 52,8 milliards de FCFA en 2018 contre 126,4 milliards de FCFA en 2017, soit une diminution de 58,2%.

Les Dons mobilisés en 2018 sont ressortis à 117,1 milliards de FCFA contre 144,1 milliards de FCFA en

2017 soit une baisse de 18,7%. Les Dons projets ont atteint 68,4 milliards de FCFA en 2018 contre 81,4 milliards en 2017. S'agissant des Dons budgétaires, ils se sont situés à 48,6 milliards de FCFA en 2018 contre 62,8 milliards de FCFA en 2017.

La contre-performance constatée dans la mobilisation des recettes intérieures constitue un accident sur la trajectoire d'amélioration régulière du recouvrement des recettes. Elle s'explique principalement par des facteurs incluant un ralentissement de l'activité économique, une augmentation de l'indiscipline fiscale, l'incertitude politique à l'approche de l'élection présidentielle ainsi que les pertes dues à la hausse des prix des carburants sur les marchés internationaux.

Afin de maintenir la dynamique d'amélioration de mobilisation des recettes fiscales, des mesures correctives ont été mises en œuvre au niveau des administrations fiscale et douanière. Ainsi, au premier trimestre 2019, l'on note une augmentation de 25% des recettes recouvrées par rapport à la même période en 2018.

Dépenses totales et Prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés en 2018 à hauteur de 1926,4 milliards de FCFA dont 1933,2 milliards de FCFA de dépenses définitives et -6,9 milliards en prêts nets.

Les dépenses totales de 1933,2 milliards de FCFA, sont réparties en dépenses du budget général pour 1755,5 milliards et en dépenses d'unités extrabudgétaires (EPA) pour 177,7 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes ont enregistré une augmentation de 3,2% en 2018 avec 1140,8 milliards de FCFA contre 1105,0 milliards de FCFA en 2017. L'accroissement des dépenses courantes s'explique principalement par l'augmentation des dépenses du personnel (8,9%), des intérêts dus (13,3%) et les transferts et subventions (4,2%).

Les dépenses en capital sont ressorties à 614,7 milliards de FCFA en 2018 contre 784,5 milliards de FCFA en 2017. Le financement intérieur des dépenses en capital est ressorti à 468,0 milliards de FCFA en 2018 contre 531,4 milliards de FCFA en

2017, soit une baisse de 11,9%. S'agissant du financement extérieur, il s'est établi à 146,7 milliards de FCFA en 2018 contre 253,1 milliards de FCFA en 2017 soit une baisse de 42,0%.

Soldes budgétaires

Le solde budgétaire de base s'est établi à -420,4 milliards de FCFA en 2018 contre -145,8 milliards de FCFA en 2017. En termes de pourcentage du PIB, il a été de -4,5% en 2018 contre -1,6% en 2017.

Le déficit base ordonnancement, dons exclus, s'est détérioré en 2018 en affichant -567,1 milliards de FCFA contre -398,9 milliards de FCFA en 2017, provoqué par l'effort de reconstruction et de réparation des régions du Nord, consentis par l'Etat, les conventions conclues avec les syndicats des travailleurs et la non atteinte des objectifs assignés aux services d'assiettes dans le cadre de l'exécution du budget. Rapporté au PIB, il s'est situé à -6,0% en 2018 contre -4,5% en 2017.

En tenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, ce déficit s'est établi à -450,0 milliards de FCFA en 2018 contre -254,8 milliards de FCFA en 2017. Les valeurs relatives affichent respectivement -4,7% en 2018 contre -2,9% du PIB en 2017.

III.1.2.2. FINANCEMENT

Le financement global destiné à couvrir le déficit base caisse de l'Etat, a été de 289,0 milliards de FCFA en 2018 contre 231,9 milliards de FCFA en 2017. Ce financement est composé de ressources extérieures à hauteur de 44,0 milliards de FCFA et de ressources intérieures pour 245,0 milliards de FCFA en 2018 contre respectivement 145,9 et 77,0 milliards de FCFA en 2017.

Le financement extérieur net est composé essentiellement d'emprunts 97,3 milliards de FCFA, dont 74,0 milliards de FCFA d'emprunt projets, 23,3 milliards de FCFA d'emprunt budgétaire et -72,3 milliards de FCFA d'amortissement en 2018, contre respectivement 206,3 milliards de FCFA d'emprunt composé de 156,5 milliards d'emprunt projet, 49,8 milliards d'emprunt budgétaires et -69,6 milliards de FCFA d'amortissement en 2017.

Quant au financement intérieur, il est ressorti à 245,0 milliards de FCFA en 2018 et est composé entre autres de la banque Centrale pour 58,6 milliards de FCFA, des participations des banques commerciales pour 108,7 milliards de FCFA, des participations financières pour -8,4 milliards de FCFA et des autres financements pour 86,1 milliards de FCFA.

Situation de la dette publique en 2018

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 3 496,8 milliards de FCFA, contre 3 167,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2017.

Il comprend la dette intérieure pour 1 208,7 milliards de FCFA, soit 34,6% du total et la dette extérieure pour un montant de 2 288,1 milliards de FCFA, soit 65,4% de l'encours total.

La dette publique extérieure

Au 31 décembre 2018, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes est estimé à 2 288,1 milliards de FCFA, contre 2 182,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 4,9%. Il comprend la dette multilatérale pour 1 833,2 milliards de FCFA, soit 80,1% de la dette extérieure totale et la dette bilatérale pour un montant de 454,9 milliards de FCFA, soit 19,9% du total.

Le service total réglé de la dette avant allègement au 31 décembre 2018 est estimé à 101,3 milliards de FCFA, contre 97,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 3,6% qui s'explique par l'accroissement des remboursements au niveau de certains créanciers, notamment les multilatéraux. Il comprend 72,3 milliards de FCFA en principal et 29,0 milliards de FCFA en intérêts.

Après allègement, le service réglé est de 82,3 milliards de FCFA qui se décompose en principal pour 54,7 milliards de FCFA et en intérêts pour 27,6 milliards de FCFA.

Au titre de l'année 2018, le montant des ressources PPTE mobilisées est de 19,0 milliards de FCFA. Ce montant comprend 17,6 milliards de FCFA en principal et 1,4 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 31 décembre 2018, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35%, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI.

La dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2018 est estimé à 1 208,7 milliards de FCFA, contre 985,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 22,6% qui s'explique surtout par un accroissement des interventions de l'Etat sur le marché régional de capitaux. Il est composé essentiellement de la dette due au secteur bancaire.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2018 s'élève à 276,7 milliards de FCFA, contre 94,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 194,0%. Il comprend 221,4 milliards de FCFA en principal et 55,3 milliards de FCFA en intérêts. Cette forte augmentation du service de la dette intérieure s'explique par les remboursements au titre des obligations du trésor émises à partir de 2015.

III.1.2.3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTEINTS EN 2018

III.1.2.3.1. Mobilisation des ressources (financements extérieurs)

Dans le cadre de la recherche de financements extérieurs, la DGDP a enregistré la signature de 17 accords de prêts au cours de 2018 pour un montant total d'environ 323,5 milliards de FCFA.

Ce montant est destiné au financement d'importants projets dans différents secteurs, notamment : approvisionnement en eau potable, assainissement et environnement ; agriculture et élevage ; énergie ; santé ; logement social ; télécommunication et Appuis macroéconomiques (Appuis Budgétaires Généraux).

III.1.2.3.2. Recouvrement des prêts rétrocédés

En 2018, au titre du recouvrement des prêts rétrocédés par l'État aux sociétés et entreprises publiques, un montant de 6,9 milliards de FCFA a été recouvré pour une prévision annuelle de 10,4 milliards de FCFA.

III.1.2.3.3. Suivi des Projets

Conformément aux procédures des partenaires techniques et financiers (PTF) classiques, il est annuellement prévu un objectif minimum moyen de décaissement de 20% sur le portefeuille de chaque bailleur de fonds finançant des projets et programmes au Mali.

Pour atteindre cet objectif annuel, la DGDP a organisé conjointement avec les principaux partenaires financiers, au cours de l'année 2018, des réunions sous forme de revues mensuelles, bimestrielles, trimestrielles ou annuelles de suivi de tous les programmes et projets financés sur emprunts au Mali afin de contribuer à augmenter les taux de décaisse-

ment en vue de l'amélioration de la performance des différents portefeuilles.

La régularité de ces réunions dans le temps, en ce qui concerne la Banque mondiale, a permis de relever significativement le niveau du taux annuel de décaissement sur le portefeuille des projets et programmes financés par ladite Banque au Mali sur la période de 2014 à 2018. Ainsi, le taux moyen annuel de décaissement du portefeuille des projets et programmes financés par la Banque mondiale est passé de 16% en 2013 à 38,8% en 2018, soit un montant décaissé de 184 millions de dollars US (environ 104,88 milliards de FCFA).

III.1.3. POSITION DU MALI PAR RAPPORT AUX CRITERES DE CONVERGENCES DE L'UEMOA

En 2018, le Mali a respecté deux (02) critères de convergence sur les cinq (5).

La situation du Mali par rapport aux critères de convergence se présente comme suit :

Tableau 2 : Situation des critères de convergence de 2014 à 2018

Critères de convergence	Norme UEMOA					Etat de la Convergence en2017	
	UEMOA	2014	2015	2016	2017		2018
Critères de 1 ^{er} rang							
Solde global avec dons / PIB nominal	≥ -3%	-0,7%	-1,8%	-3,9%	-2,9%	-4,7%	Non Respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	0,9%	1,4%	-1,8%	1,8%	1,8%	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	27,6%	30,8%	35,6%	35,5%	36,6%	Respecté
Critères de 2 ^{ème} rang							
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	35,0%	33,1%	32,3%	31,9%	41,6%	Non Respecté
Taux de pression fiscale ¹	≥ 20%	12,6%	14,0%	14,9%	15,3%	12,0%	Non respecté

Source : INSTAT/ DNPD/CNPE/BCEAO/UEMOA

¹ L'INSTAT a commencé en Janvier 2016 une nouvelle série des Comptes Nationaux, qui a été extrapolée sur les années antérieures. Cette révision des comptes est à la base de l'évolution du taux de pression fiscale.

III.1.4. EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2018

III.1.4.1. COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2018, la balance courante a affiché un solde déficitaire de -486,4 milliards de FCFA (5,1% du PIB) contre -704,3 en amélioration de 217,9 milliards par rapport à l'année précédente.

III. 1.4.2. EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE

Exportations

L'année 2018 s'est caractérisée par la hausse des cours du coton et par une légère baisse de ceux de l'or avec, toutefois, des volumes d'exportation supérieurs à ceux de l'année précédente. Ainsi, la valeur des exportations totales de biens s'est établie à 1 923,0 milliards de FCFA en augmentation de 14,1% par rapport à 2017.

Sur la base des données disponibles, les exportations d'or en valeur ont augmenté de 16,0% en s'affichant à 1 364,3 milliards, du fait de la hausse des volumes exportés qui ont atteint 66,9 tonnes d'or (+20,3%) en 2018. S'agissant du prix unitaire, il s'est replié de 3,5% pour ressortir à 20 395 FCFA le kg.

Les exportations de coton fibre se sont élevées à 282,8 milliards de FCFA, soit 26,6% de plus qu'en 2017, en raison de l'importante progression des quantités exportées (+49 967,1 tonnes ou 21,2%) et des prix (+4,5%).

La progression des exportations sur la période est imputable principalement au coton, l'or et les animaux vivants. Ainsi, les ventes à l'étranger de « Produits cotonniers » s'accroissent de 59,9 milliards de FCFA, soit 26,6%, du fait de la progression de 4,5% et 21,2% respectivement des prix et des volumes.

S'agissant des ventes d'or non-monétaire, elles se situeraient à 1 364,3 milliards de FCFA en 2018, contre 1 175,7 milliards en 2017, du fait notamment de la hausse des volumes (+20,3%).

Quant aux exportations d'animaux vivants, elles sont estimées à 110,0 milliards de FCFA en 2018, en progression de 1,1 milliard de FCFA (ou 1,0%) par rapport à 2017.

Importations

S'agissant des importations, leur valeur totale est ressortie à 2 235,6 milliards de FCFA en valeur FOB, soit 6,7% de plus qu'en 2017. La hausse des importations de produits de « produits pétroliers », des « matériaux de construction » et des « machines et véhicules » explique cette évolution. Il est à noter que ces augmentations ont été compensées, en partie, par le repli des « produits alimentaires » à hauteur de 4,9%.

Au total, les transactions commerciales de l'année 2018 se sont soldées par un déficit de 312,6 milliards de FCFA, après le déficit de 409,6 milliards en 2017.

Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 6,9 points de pourcentage sur la période du fait d'une augmentation des exportations plus prononcée que celle des importations.

III. 1.4.3. BALANCE DES SERVICES

Au terme de l'année 2018, le solde de la balance des services est ressorti à -844,4 milliards de FCFA, après -868,0 milliards un an auparavant. Cette amélioration de 23,6 milliards du déficit par rapport à l'année précédente découle du repli des flux débiteurs des « autres services pour 37,0 milliards de FCFA ».

III.1.5. EVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE EN 2018

L'évolution des agrégats monétaires, entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, a été marquée par :

- une amélioration du niveau des actifs extérieurs nets (+51,9 milliards ou 36,9%) ;
- une hausse de l'encours des créances intérieures (+249,7 milliards ou 8,8%) ;
- une hausse de la masse monétaire (+358,3 milliards ou 15,0%)

III.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU MALI EN 2019

III.2.1. PERSPECTIVES DU SECTEUR REEL

En perspectives, les performances de l'économie devront se maintenir avec une croissance robuste en 2019. La croissance devrait atteindre 5,0% en 2019. Les prévisions ont été faites sous l'hypothèse d'une part du rétablissement progressif de la sécurité et d'autres part des retombés de vastes programmes de construction d'infrastructures notamment dans les domaines :

- routier pour améliorer le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- énergétique avec des projets importants pour augmenter l'offre et améliorer le transport et la distribution de l'énergie ;
- des aménagements agricoles pour booster la production agricole et diminuer les chocs liés aux aléas climatiques.

Les perspectives seront aussi marquées par la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).

III. 2.1.1. LES RESSOURCES ET LA CROISSANCE DU PIB

Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 5,0% en 2019 contre 4,9% en 2018, reflétant une hausse des activités dans les secteurs tertiaire (5,4%) contre 2,5% en 2018.

Dans le secteur primaire, les hypothèses de croissance ont été faites sur la base du maintien des performances dans l'agriculture vivrière (riz et autres céréales) et du coton. La poursuite des efforts dans le secteur agricole, la mise en œuvre des reformes du secteur coton ainsi que les perspectives d'une bonne pluviométrie maintiendront la croissance dans ce secteur. La croissance de l'agriculture vivrière devrait ressortir à 6,0% en 2019. Pour l'ensemble du secteur primaire un taux de croissance de 5,3% est attendu en 2019. Avec le maintien des prix producteurs, la production de coton devrait continuer à se stabiliser. L'élevage devrait quant à lui bénéficier des potentiels en termes de valorisation de certaines filières (viande, lait, cuirs et peaux). Sa croissance devrait atteindre 4,8% en 2019.

Dans le secteur secondaire, en 2019, il est attendu un ralentissement dans le secteur secondaire. La croissance serait de 3,8% en 2019, après 5,4% l'année précédente. Cette croissance sera tirée par les branches « Electricité et eau », « Industries agroalimentaires » et « textile ». En effet, avec les potentialités à développer en relation avec le développement du secteur agricole et l'élevage d'une part et la production du coton d'autres parts, les branches Industries agroalimentaire et industries textiles peuvent s'améliorer.

Par ailleurs, avec le rétablissement de la sécurité, les investisseurs privés ne seront plus réticents à s'investir au Mali et par la suite le secteur secondaire pourrait contribuer positivement à la croissance économique.

Le secteur tertiaire, est attendu comme le moteur de la croissance du PIB en 2019. Un taux de croissance de 5,4% est attendu contre 2,5% en 2018. Cette performance est supposé imputable aux dynamismes des branches de « Transports et télécommunications », des « Activités d'administration publique » et du « Commerce ».

III. 2.1.2. EMPLOIS DU PIB

En perspectives, la consommation finale des ménages doit enregistrer une croissance de 3,5% en 2019, équivalent à celui enregistré 2018. Cette évolution serait liée d'une part au maintien du niveau élevé de la production des industries agroalimentaires et d'autre part aux projections optimistes de la production de l'agriculture vivrière.

En 2019, la consommation finale publique est supposée accélérer son rythme de croissance. Son taux de croissance devrait s'établir à 6,3%, après 1,5% un an plutôt.

Compte tenu des efforts fournis par le gouvernement pour promouvoir les investissements directs étrangers et nationaux et les retombées du forum "investir au Mali", la croissance de l'investissement privé

attendue est de 8,8% en 2019, après -0,7% en 2018. Une accélération de la croissance est également attendu du côté de l'investissement public. Le taux de croissance attendu est de 11,4%, après une chute en 2018 de -0,7%.

S'agissant des échanges extérieurs, il est attendu une hausse des importations (4,8% en 2019, après 3,4% en 2018) et un ralentissement des exportations (0,2% en 2019, contre 12,3% l'année précédente).

III. 2.1.3. INFLATION

L'inflation devrait rester faible et largement inférieure à la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%. En glissement annuel moyen, son niveau est établi à 1,8% en janvier 2019. Ceci, en liaison avec les performances du secteur agricole enregistrée en 2018.

III.3. PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES EN 2019

En perspectives, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables visant à maintenir le solde global des finances publiques à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique. Ainsi, le Mali s'est engagé à respecter le critère communautaire en matière de déficit budgétaire, soit un solde budgétaire globale de -3% du PIB. Aussi, la politique budgétaire 2019 s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des priorités fixées dans le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et dans le Plan d'Action du Gouvernement.

III.3.1. RECETTES ET DÉPENSES

Recettes et Dons

Dans la programmation budgétaire 2019, les recettes totales et dons sont attendus à 2092,0 milliards de FCFA, contre 1802,0 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 16,10%. Les recettes budgétaires sont attendues à 1684,6 milliards de FCFA contre 1572,6 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse prévisionnelle de 7,12% en 2019. Les recettes fiscales sont attendues, à 1595,9 contre 1418,8 mil-

liards de FCFA en 2018, soit un accroissement prévisionnel 12,48 %. L'évolution prévisionnelle des recettes au titre de 2019 serait induite par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'assainissement de la gestion des finances publiques qui reste toujours un défi pour l'atteinte des objectifs.

Dépenses et Prêts Nets

Les dépenses totales et prêts nets seront de 2 403,5 milliards de FCFA en 2019 contre 2114,5 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse prévisible de 13,67%. Les dépenses budgétaires augmenteront de 24,8% en lien avec l'augmentation des dépenses en capital (47,5%).

Les dépenses courantes attendues à 1300,3 milliards de FCFA en 2019, contre 1211,4 milliards de FCFA en 2018, connaîtront une hausse de 7,34%. Les biens et services passeront de 300,3 milliards de FCFA en 2018 à 319,8 milliards de FCFA en 2019 et les transferts et subventions de 316,3 milliards de FCFA en 2018 à 283,8 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 10,28%.

L'augmentation des dépenses courantes s'expliquerait entre autres par l'incidence des recrutements annuels, la revalorisation salariale des fonctionnaires issue des accords avec les syndicats des travailleurs, le renforcement des acquis dans les secteurs sociaux (santé, éducation, développement social et hydraulique etc.), de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation militaire, de la Loi de programmation relative à la sécurité intérieure (LPSI) et de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale. Les prêts nets ressortiront à -9,6 milliards de FCFA en 2019 contre -6,9 milliards de FCFA en 2018.

III.3.2. SOLDES BUDGÉTAIRES

Le solde budgétaire de base ressortirait à -110,6 milliards de FCFA en 2019 contre -124,4 milliards de FCFA en 2018. En termes de pourcentage du PIB, il serait de -1,1% en 2019 contre -1,3% en 2018.

Le déficit base ordonnancement, dons exclus s'afficherait en 2019 à -512,5 milliards de FCFA contre -407,0 milliards de FCFA en 2018. Rapporté au PIB, il serait de -5,01% en 2019 contre -4,26% en 2018.

En tenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, ce déficit s'établirait à -311,7 milliards de FCFA en 2019 contre -312,5 milliards de FCFA en 2018. Ceux-ci rapportés aux PIB, représenteraient respectivement -3% et -3,26% du PIB en 2018.

III. 3.3. FINANCEMENT

Le financement du déficit s'établirait à 307,5 milliards de FCFA en 2019 contre 337,1 milliards de FCFA en 2018 dont 129,2 milliards de FCFA pour le financement extérieur et 178,3 milliards de FCFA pour le financement intérieur.

III.3.3.1. DETTE PUBLIQUE

La dette publique intérieure

Le service prévisionnel de la dette intérieure pour l'année 2019 s'élève à 208,1 milliards de FCFA dont 142,4 milliards de FCFA en principal et 65,7 milliards de FCFA en intérêts.

La dette publique extérieure

Le Service prévisionnel de la dette extérieure pour l'année 2019 s'élève à 132,6 milliards de FCFA dont 98,5 milliards de FCFA en principal et 34,1 milliards de FCFA en intérêts.

Les ressources attendues en 2019 au titre de l'Initiative PPTE sont estimées à 17,8 milliards de FCFA dont 16,6 milliards de FCFA en principal et 1,2 milliard de FCFA en intérêts.

Il est attendu en 2019 un montant de 9,6 milliards de FCFA dans le cadre du recouvrement des prêts rétro-cédés.

III.4. PERSPECTIVES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2019

III.4.1. COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2019, la balance courante devrait enregistrer un déficit de 531,2 milliards de FCFA (5,2% du PIB), en détérioration de 44,8 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution découle essentiellement de la dégradation de la balance commerciale, des services et du revenu primaire.

III.4.2. EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE

L'année 2019 serait caractérisée par la baisse des prix et des quantités du coton dont l'effet serait atténué, sur la balance commerciale, par la poursuite du repli des cours des produits pétroliers et par la remontée de ceux de l'or. Toutefois, la baisse des volumes d'or à exporter.

(-3,2%) conjuguée à la hausse de ceux des produits pétroliers importés (+6,0%) devraient conduire à une aggravation du déficit commercial projeté à 366,2 milliards, après celui de 312,6 milliards estimé en 2018.

En effet, la valeur totale des exportations de biens pour l'année 2019 est prévue à 1914,7 milliards de FCFA, en repli de 8,3 milliards ou 0,4% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des exportations de coton fibre (22,3 milliards de FCFA ou 7,9%) du fait de la diminution des prix et des quantités à l'exportation à hauteur de 4,0%.

Les exportations d'or non monétaire sont prévues à 1 369,6 milliards de FCFA en 2019, après 1364,3 milliards précédemment, en raison de la hausse du prix moyen de vente qui ressortirait à 21 146,9 FCFA/g (+3,7%). En revanche, le volume exporté baisserait de 3,2%, du fait de l'épuisement des réserves de certaines mines.

Quant aux importations, leur valeur FOB est prévue en augmentation de 2,0% pour un montant total de 2 280,8 milliards de FCFA. Il est attendu une baisse des prix des produits pétroliers (-18,4%) dont la valeur CAF ressortirait à 672,1 milliards de FCFA en 2019 contre 777,2 milliards de FCFA en 2018.

III.4.3. BALANCES DES SERVICES ET DU REVENU PRIMAIRE

Les prévisions pour 2019 font ressortir un solde de -939,6 milliards de FCFA de la balance des services, après -844,4 milliards un an auparavant. Cette évolution serait induite par une aggravation du déficit des « autres services » essentiellement. Le solde du revenu primaire s'établirait à -288,8 mil-

liards de FCFA en 2019, après -230,0 milliards un an plus tôt. Pour l'année 2019, les revenus d'investissement générés dans les secteurs aurifères et des télécommunications sont projetés à 288,7 milliards de FCFA contre 230,4 milliards en 2018. Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils sont prévus à 34,1 milliards de FCFA en 2019, après 29,0 milliards en 2018.

III.5. PERSPECTIVES DANS LE CADRE DU SUIVI DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN 2019

Par souci d'un meilleur suivi des politiques de DHD et de la lutte contre la pauvreté, et conformément à ses missions, l'ODHD/LCP contribue à orienter la

prise de décisions, il aide aussi à l'amélioration de la compréhension de la pauvreté et du DHD au Mali. Ainsi, l'Observatoire envisage d'entreprendre les actions suivantes :

- la contribution à la finalisation du CREDD 2019-2023 ;
- l'élaboration du RNDH 2019 dont le thème porte sur le « L'impact de la crise sécuritaire au Mali sur l'accès des populations aux services sociaux de base : éducation, santé, eau potable » ;
- la diffusion du Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, édition 2018 ;
- la réalisation de deux études portant sur les thèmes « Impact de l'assurance maladie obligatoire sur l'amélioration de l'accessibilité financière des ménages bénéficiaires aux services de santé » et « Contribution du secteur informel à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités » ;
- l'appui au Comité de Prévision et de Modélisation macro-économique.

.....

- IV -

RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE

GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

.....

IV.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

.....

IV.1.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat du Mali, représenté par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). La DNTCP est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

IV.1.1.1. MISSIONS

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;

- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés.

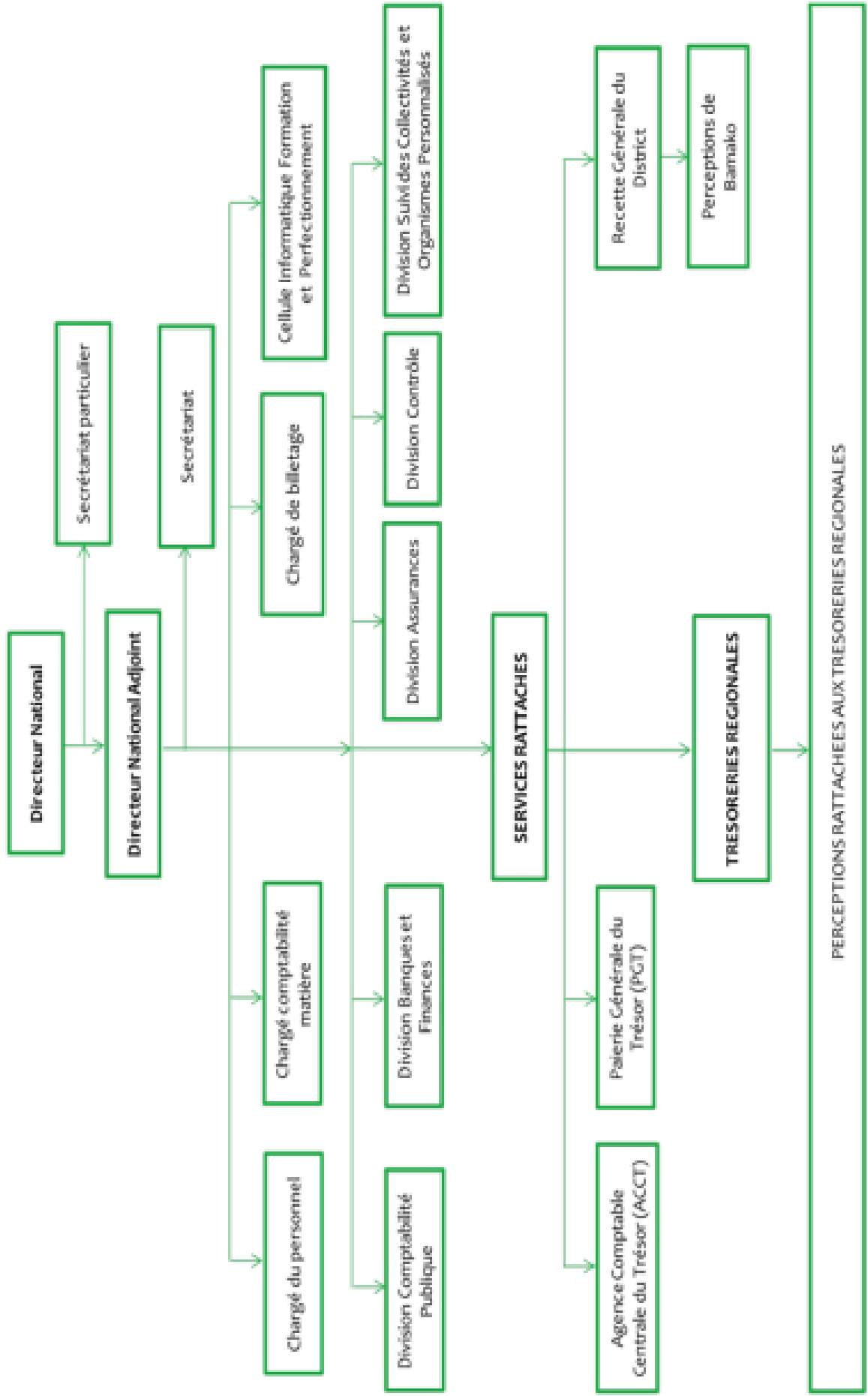
IV.1.1.2. ORGANISATION

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District et
 - l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

IV.2. ORGANIGRAMME



IV.3. QUALITÉ DE LA SIGNATURE DU MALI

Le gouvernement est déterminé à continuer à prendre des initiatives et des mesures en vue de l'amélioration de la gouvernance publique. A ce titre, il entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre du Pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO. En particulier, le gouvernement mettra en

œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Par ailleurs, du début de ses émissions de titres publics à nos jours, l'Etat du Mali n'a jamais enregistré un incident de paiement.

IV.4. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONÉTAIRE ET FINANCIER

Durant plusieurs années, l'Etat du Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons et obligations du Trésor.

IV.4.1. INTERVENTIONS SUR LE MARCHE FINANCIER RÉGIONAL PAR ADJUDICATION

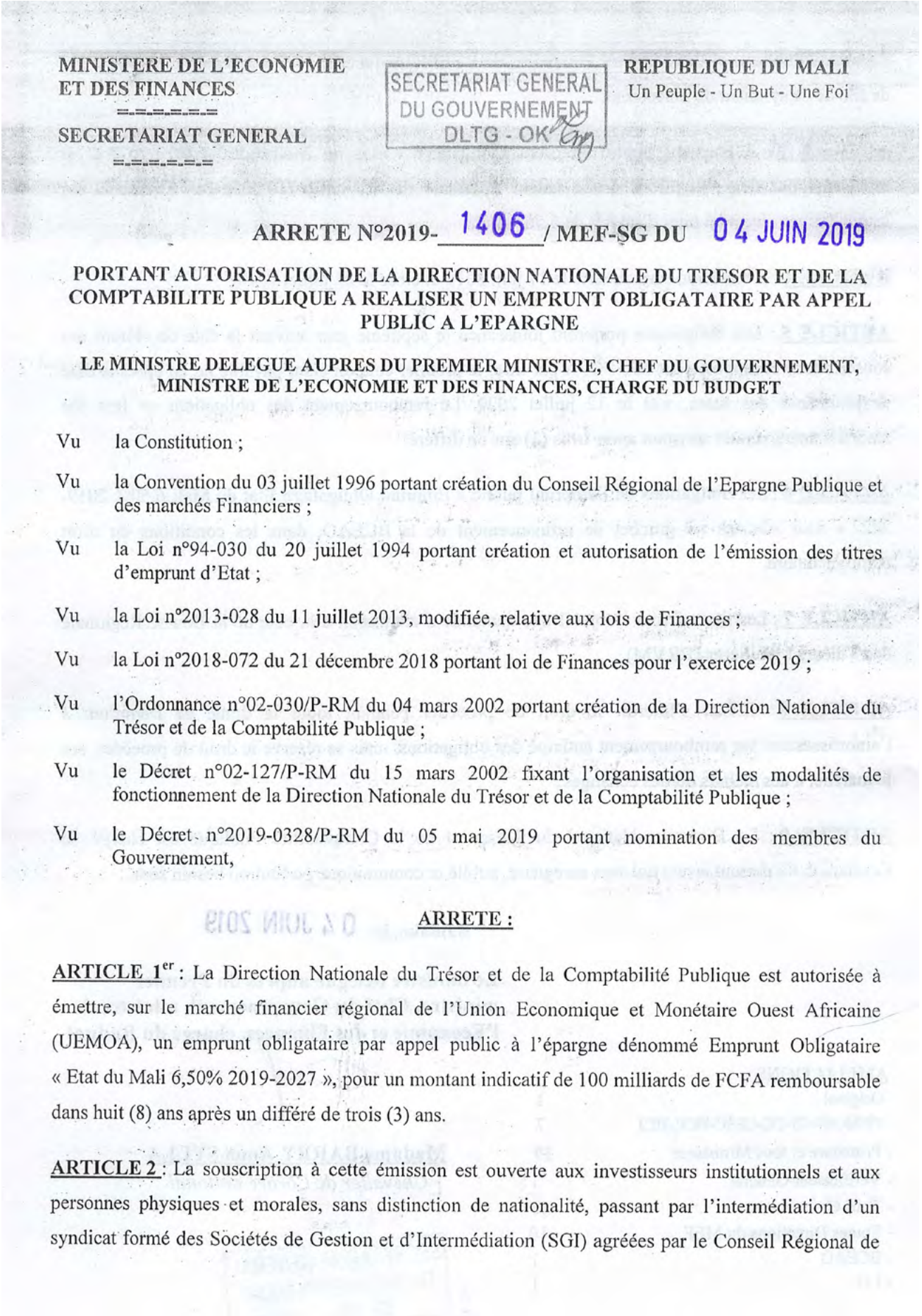
L'Etat Malien est un acteur régulier du marché monétaire régional de l'UEMOA sur lequel il y émet depuis 2003 des bons et obligations assimilables du Trésor respectivement à partir de 2003 et 2008.

Du début de ses interventions sur le marché à nos jours, le Mali a réalisé au total 125 émissions de titres publics dont 78 en bons du Trésor et 47 en obligations du Trésor. Ainsi, au cours des trois (03) dernières années, le pays a mobilisé 1119 milliards de FCFA, dont 511 milliards de FCFA en bons du Trésor et 608 milliards de F CFA en obligations du Trésor, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

IV.4.2. INTERVENTIONS SUR LE MARCHE FINANCIER RÉGIONAL PAR APE

Dans le cadre de la mobilisation de ressources longues, l'Etat du Mali à travers la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a réalisé sur le marché financier régional de l'UMOA trois (03) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne respectivement en 2016, 2017 et 2018. Ces trois (03) interventions ont permis à l'Etat du Mali de mobiliser 306,3 milliards FCFA. La maturité de chacune de ces opérations était de sept (07) ans.

- V -
ANNEXES



l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA. La SGI-Mali est désignée comme Chef de file de ce syndicat de placement.

ARTICLE 3 : L'emprunt public Emprunt Obligataire « Etat du Mali 6,50% 2019-2027 » est représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA l'unité, sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 6,50% l'an.

ARTICLE 4 : L'émission sera ouverte le 17 juin 2019 et close le 05 juillet 2019.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le septième jour suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des titres, soit le 12 juillet 2020. Le remboursement des obligations se fera par amortissement annuel constant après trois (3) ans de différé.

ARTICLE 6 : Les obligations de l'emprunt public « Emprunt Obligataire Etat du Mali 6,50% 2019-2027 » sont admises au guichet de refinancement de la BCEAO, dans les conditions du droit communautaire.

ARTICLE 7 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 8 : L'Etat s'interdit le droit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

ARTICLE 9 : Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 04 JUIN 2019

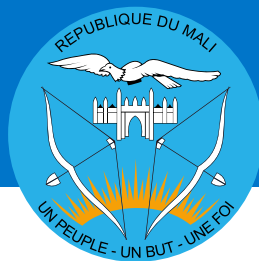
Le ministre délégué auprès du Premier ministre, Chef du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget

AMPLIATIONS :

- Original 1
- PRM-AN-CS-CC-CESC-HCC-HCJ 7
- Primature et tous Ministères 39
- Vérificateur Général 1
- Tous Gouverneurs 15
- Toutes Directions du MEF 10
- BCEAO 1
- J.O 1

Madame BARRY Aoua SYLLA
Chevalier de l'ordre national

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK



Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ACI 2000 - BP 1887 - Bamako
Tél : (+223) 20 23 19 79 / 20 23 17 07
Fax : (+223) 20 22 58 66